



# 34ème FESTILIVRES

**Dimanche 26 octobre 2025**  
**à Monéteau**

## RÈGLEMENT du secteur Salon des Auteurs et Editeurs

1° Les réservations des emplacements ne sont effectives qu'après retour du bulletin d'inscription, accompagné du règlement **exclusivement par chèque** à l'ordre d'ANICOM (mis à l'encaissement fin octobre) adressé à :

**FESTILIVRES ANICOM, 3 Rue des Hardies. PIEN - 89470 Monéteau.**

2° Tout bulletin incomplet sera considéré non valide et retourné à son auteur, retardant d'autant son inscription. **Les inscriptions pourront être closes sans préavis.**

3° Seront acceptés **en priorité** les auteurs présentant au moins un ouvrage paru depuis **octobre 2024** ou n'ayant jamais participé à Festilivres. Cette clause n'étant pas applicable aux éditeurs.

4° Les emplacements sont attribués au retour des **bulletins valides** (date de réception au secrétariat) et en fonction des possibilités.

5° Les participants individuels n'ont la possibilité de réserver qu'un emplacement (**table de 120 X 80**), les emplacements multiples sont réservés pour les éditeurs, les artisans et associations savantes et littéraires.

6° L'association se **réserve la possibilité de réduire les emplacements multiples** afin d'équilibrer les longueurs disponibles. En aucune façon il ne saura être dérogé aux capacités autorisées par les services de sécurité.

7° L'association se réserve le droit :

- **d'interdire** l'exposition aux associations ou membres d'associations confessionnelles, sectaires, politiques, à caractère ségrégationniste, etc. qui feraient ostensiblement état de leur appartenance ou présenteraient des ouvrages y faisant référence.
- et d'une manière plus générale, **de refuser** toute demande de participation sans être obligée d'en donner la raison.

8° Pourront être refusés à la présentation tout ouvrage ou catégorie d'ouvrages non mentionnés sur le bulletin d'inscription, ainsi que **les objets ou les métiers** qui seraient jugés n'entrant pas dans le cadre de la manifestation (Sont admis **exclusivement** sur ce secteur : livres neufs, toutes publications, et éventuellement les objets s'y rapportant directement **dûment signalés** sur le bulletin d'inscription).

9° Un courrier de **confirmation** avec tous les renseignements nécessaires est adressé fin **septembre, début octobre**. Aucune confirmation ne sera envoyée pour les inscriptions qui pourraient être prises en complément ou en remplacement **après le 15 octobre 2025**.

10° L'association s'engage à ne communiquer aucune coordonnée personnelle à un tiers, sauf autorisation expresse.

11° **Le retour du bulletin d'inscription signé sera considéré comme acceptation sans réserves des conditions et recommandations ci-dessus.**

---

ANICOM 89470 MONETEAU

Tél ; 06 99 82 38 00

ou 06 14 29 31 65



Festilivres Monéteau

Mail : [anicomsecretariat@gmail.com](mailto:anicomsecretariat@gmail.com)

Ou : [anicom.moneteau@gmail.com](mailto:anicom.moneteau@gmail.com)